

OBJET DE LA CONSULTATION

ACTIVITES PERISCOLAIRES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique contractante

COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR SCIE
RUE DU VAL GOSSET
76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

Date et heure de réception des offres : LE 6 août 2018 à 18h00

Article 1 : Présentation de l'acheteur

1-1 Nom : Commune de Saint Aubin Sur Scie

1-2 Adresse : Rue du Val Gosset-76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

Téléphone : 02.35.04.11.60

Télécopie : 02.35.04.77.56

Courriel : mairie.saintaubinsurscie@wanadoo.fr

1-3 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

- Par téléchargement sur le site internet de la mairie :
 - www.saint-aubin-sur-scie.fr
 - Par téléchargement sur le site de l'ADM 76 : www.adm76.com
 - Sous format papier à l'adresse suivante : Commune de Saint Aubin Sur Scie
 - Rue du Val Gosset-76550 SAINT AUBIN SUR SCIE
- Lorsque les documents ne sont pas accessibles par voie électronique, ils sont envoyés aux opérateurs économiques qui le demandent dans les six jours qui suivent la demande.

1-4 Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées ou déposées

M. Le Maire de Saint Aubin Sur Scie - Rue du Val Gosset-76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

Sur le site de l'ADM76.

1-5 Procédure :

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, décret 2016-360 du 25/03/2016.

Article 2 : Objet du marché

2-1 La présente consultation est destinée à assurer les activités périscolaires et centre de loisirs sans hébergement (CLSH) pour les enfants de 3 à 12 ans sur la commune de Saint Aubin Sur Scie.

Cette consultation n'est pas divisée en lots.

2-2 lieux d'exécution du marché : commune de Saint Aubin Sur Scie et extérieur si manifestations particulières.

Article 3 : Durée du marché et résiliation

Le marché est conclu pour une période de 4 ans soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2022.

Toutefois, celui-ci s'annulerait de plein droit si le prestataire n'était plus en mesure d'assurer sa prestation.

Résiliation anticipée :

Le prestataire ou la commune peut mettre fin à son engagement sans justification. Pour cela la partie souhaitant rompre le contrat devra en avertir l'autre par LRAR au moins 6 mois avant la date d'échéance du contrat (date anniversaire).

Résiliation par la commune pour non-respect des engagements :

Au cas où le prestataire ne respecterait pas ses obligations, bien qu'il lui ait été signifié à plusieurs reprises par LRAR, la commune se réserve le droit de résilier le marché en cours d'année (envoi d'une LRAR mentionnant la date effective de fin de contrat).

Article 4 : Modalités essentielles de financement et de paiement

Le Maître d'ouvrage se libèrera sur ses ressources propres des sommes dues par virement à 45 jours à compter de la réception de la facture.

Des acomptes pourront être versés si le prestataire en fait la demande. Un planning prévisionnel des versements devra être joint à la proposition de prix.

Article 5 : Candidatures

L'exécution des activités sera attribuée à un seul prestataire.

Article 7 : Compléments à apporter et variantes

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments ou de variantes au dossier de consultation.

Toutefois, après attribution du marché, des prestations pourront être ajoutées (sur présentation d'un devis) ou retirées à la demande de la commune.

Toute modification aux prestations décrites dans le dossier de consultation initial fera l'objet d'avenant.

Pour les activités extérieures, le prestataire devra informer le maître d'ouvrage du transporteur retenu.

Article 8 : Retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier est à solliciter auprès de la Mairie de Saint Aubin sur Scie par écrit (mail,courrier).

Article 9 : Présentation des offres et transmission

Les offres seront rédigées en français.

Retrait électronique :

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu aisément en le téléchargeant, après identification sur le site internet de l'ADM 76.

Pour ceci, les candidats doivent impérativement s'inscrire sur la plateforme de dématérialisation à laquelle est relié le pouvoir adjudicateur accessible à l'adresse suivante : <http://adm76.com>.

Sur ce site, ils doivent indiquer leurs coordonnées, leur adresse électronique et le nom d'un correspondant. Ils pourront ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement diffusées au cours de la consultation.

Le retrait des documents sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre. Toutefois, tous les renseignements permettant de déposer une offre de façon dématérialisée sont disponibles auprès de <http://adm76.com>.

La date et l'heure limites de réception des plis

Retrait sous forme papier :

Le dossier de consultation est aussi disponible à l'adresse suivante :

M. Le Maire de Saint Aubin Sur Scie - Rue du Val Gosset-76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

Elles seront transmises sous enveloppe cachetée et porteront de manière apparente l'objet du marché et la mention, sans autre indication :

Marché à procédure adaptée

ACTIVITES PERISCOLAIRES

De la commune de Saint Aubin sur Scie

Ne pas ouvrir

Elle contiendra : (tous documents signés par la personne habilitée, paraphés, avec cachet de l'entreprise et acceptés sans modification).

Les candidats auront à produire un dossier comportant les pièces suivantes :

1^{ère} enveloppe :

Attestations et renseignements concernant les conditions d'accès à la commande publique relatives à la situation fiscale et sociale du candidat conformément aux articles du code des marchés publics.

Les bilans financiers des deux dernières années.

2^{ème} enveloppe

Bordereau unitaire

Bordereau des prix

Acte d'engagement

Le planning des demandes de versement d'acomptes éventuellement

Le projet éducatif mentionnant notamment la qualité et la disponibilité de l'équipe d'encadrement accompagné des copies des diplômes du personnel,

Soit les offres sont remises contre récépissé à l'accueil de la Mairie de Saint Aubin sur Scie aux heures d'ouverture des bureaux :

Lundi 9h-12h 13h30-18h00

Mardi 9h-12h 13h30-17h00

Mercredi 9h-12h 13h30-17h00

Jeudi 9h-12h 13h30-18h00

Vendredi 9h-12h 13h30-17h00

Soit les offres sont remises par pli recommandé avec accusé de réception à la mairie.

Les dossiers qui seraient remis dans un autre lieu, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Article 10- date limite de réception des plis

La date limite de réception des offres est fixée au 6 août 2018 à 18h00.

La date prise en compte est celle de la réception du pli par la commune de Saint Aubin sur Scie, dans les conditions définies au présent règlement de consultation.

De même, les candidatures et offres déposées sous forme dématérialisée sur le site de l'adm 76 doivent respecter cette date limite.

Les dossiers qui seraient parvenus après cette date ou qui parviendraient sous enveloppe non cachetée seront déclarés irréguliers et renvoyés à leurs expéditeurs.

Article 11 – délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date fixée pour la réception des offres.

Article 12 – critères de choix et de classement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec la pondération suivante :

- **Qualité de prestations proposées 70%**

Cette valeur technique sera appréciée en fonction des dispositions que le prestataire se propose d'adopter pour l'exécution du service (référence des candidats justifiant de l'exécution des services similaires, santé financière)

- **Le prix des prestations 30%**

Les postes de dépenses seront détaillés au maximum et par activité dans l'offre de prix.

Le pouvoir adjudicateur est libre d'engager toute discussion utile avec le ou les candidats qu'il aura retenus dans le but d'arriver à la conclusion du marché.

Article 13 – renseignements complémentaires

Langue devant être utilisée dans l'offre : Français

Monnaie devant être utilisée dans l'offre : l'euro

Monsieur Bernard Bazille, Maire, Commune de Saint Aubin sur Scie

Mairie.saintaubinsurcie@wanadoo.de

Tel : 02.35.04.11.60

Télécopie : 02.35.04.77.56

Les candidats sont informés qu'en cas de question susceptible d'intéresser tous les candidats et/ou d'apporter des éléments de précision sur le marché, le maître d'ouvrage répondra par écrit et diffusera la réponse à l'ensemble des candidats engagés.

Article 14- Instance de recours

En cas de litige résultant de l'application des clauses du futur marché, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Rouen.

DESCRIPTIF DES ACTIVITES MISES EN PLACE

En période de vacances :

1/ Vacances de Printemps : de 7h45 à 18h00 pour les enfants de 6 à 12 ans au Point Jeunes avec repas le midi et goûter fourni.

2/ Vacances d'été : sur le mois de juillet (3 semaines après la fin de l'école) et sur le mois d'août (dernière semaine) de 7h45 à 18h00 pour les enfants de 6 à 12 ans au Point Jeunes avec repas le midi et goûter fourni.

En période scolaire :

1/ Garderie du matin : de 7h30 à 8h30 pour les enfants des écoles

2/ Garderie du midi : de 11h30 à 13h30, encadrement et animation sous forme d'activités manuelles et sportives pour les enfants qui déjeunent à la cantine au mille club, à l'école « Les Petits Princes ».

3/ Garderie du soir : de 16h30 à 18h30 pour les enfants du SIVOS à l'école « Les Petits Princes ».

4/ Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) du mercredi : de 13h30 à 18h00 pour les enfants de 6 à 12 ans au Point Jeunes avec le goûter fourni.

Les différentes structures d'accueil et de loisirs mises à disposition pour les activités périscolaires

- Mille Club,
- La bibliothèque de l'école « Les Petits Princes »,
- Le Point Jeunes,
- L'école maternelle,
- La salle des fêtes.

A réaliser par le prestataire :

- Gérer les inscriptions des enfants aux différentes activités,
- Encaisser les sommes dues par les familles selon les tarifs délibérés par le conseil municipal de Saint Aubin Sur Scie,
- Fournir le budget prévisionnel détaillé par activité tous les ans,
- Fournir le bilan financier détaillé par activités en fin d'année destiné à la CAF pour le versement des prestations dues à la commune dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- Solliciter les subventions de fonctionnement auprès des services compétents (CAF, Département...),
- Communiquer auprès des familles Saint Aubinoises sur les diverses activités proposées (tracts, publicité dans les journaux, site internet....).

Recrutement des animateurs

Pour une fréquentation d'environ 6 maternelles et 20 élémentaires

Les animateurs diplômés et permanents :

- Devront être titulaires d'un BAFA et d'un BAFD (ou équivalent). Ces animateurs seront référents et responsables des secteurs petite enfance, enfance et jeunes.
- Devront être « permanents » et seront présents toute l'année sur Saint Aubin Sur Scie.
- Constitueront l'équipe d'animation et travailleront en relation directe avec l'adjoint en charge du dossier.
- Assureront l'animation d'activités mais également le développement et le bon fonctionnement de chaque structure.

Le nombre des animateurs devra respecter la réglementation pour l'accueil des maternelles et des élèves élémentaires.

La pause méridienne

Son rôle :

Les animateurs mettent en place des activités intérieures ou extérieures pendant la pause méridienne avant ou après la prise de repas jusqu'à la reprise de la classe pour les enfants déjeunant à la cantine.

Ses objectifs :

Occuper les enfants par des activités ludiques et variées après la prise de repas pour les maternels,

Et avant les repas pour les primaires.

Effectifs à prévoir :

L'ensemble des enfants primaires et maternels déjeunant à la restauration scolaire soit environ 40 enfants de primaire et 40 enfants de maternelle.

L'accueil périscolaire

Son rôle :

Destiné aux enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles, l'accueil périscolaire regroupe trois temps : matin, midi et soir.

L'accueil du matin met en place des activités calmes pour aider les enfants à commencer la journée tranquillement.

L'accueil du midi organise des activités éducatives pour permettre aux enfants de se détendre après ou avant la restauration scolaire, et pendant le temps de repas.

L'accueil du soir a pour but d'aider éventuellement les enfants dans leurs devoirs. Des activités sont aussi proposées aux enfants jusqu'à l'heure d'arrivée des parents.

Ses objectifs :

- Rendre service aux parents qui travaillent,
- Prendre en compte le rythme de l'enfant,
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomie,
- Mettre en place des temps ludiques et pédagogiques,
- Aider l'enfant à mieux vivre sa scolarité,
- Créer un lien avec les familles.

Son lien avec les parents :

L'équipe d'animation met l'accent sur la rencontre des parents le soir notamment après les devoirs.

Le but est d'associer les animateurs et les parents dans l'accompagnement de chaque enfant pour sa scolarité.

L'équipe d'animation prend le temps d'échanger avec les familles afin de comprendre et de cerner les difficultés mais aussi les capacités de chaque enfant.

Effectif à prévoir pour :

- 6 enfants de maternelle
- 20 enfants de cours élémentaire.

Le centre de loisirs

Son rôle :

Le centre met en place des activités pédagogiques, des sorties éducatives pour les enfants de 6 à 12 ans scolarisés ou domiciliés à Saint Aubin Sur Scie.

Il est ouvert pendant les vacances de Printemps, trois semaines en juillet et une semaine fin août, mais aussi les mercredis après-midi en période scolaire.

L'équipe d'animation travaille sur la multiplicité des activités (sportives, culturelles, artistiques) dans le but de permettre aux enfants de s'épanouir et d'éveiller leur curiosité mais aussi afin de répondre aux envies et aux goûts de chacun.

Ses objectifs :

- Proposer un large choix d'activités ludiques et pédagogiques,
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant,
- Créer un lien avec les familles, respecter le rythme de l'enfant,

Son lien avec les parents :

Un goûter entre les parents, les enfants et les animateurs est organisé trois fois par an et permet d'entretenir le contact avec les familles.

Effectif à prévoir pour :

- 20 enfants entre 6 et 12 ans.

Les partenariats

L'équipe d'animation peut travailler également en partenariat avec les différentes structures associatives, éducatives et sociales agissant sur la commune.

Ces partenariats permettent notamment de développer les actions dans chaque structure grâce à des interventions spécialisées dans divers domaines (sport, musique, culture).

Elle participe à des actions intercommunales dans le cadre de rencontre inter centres pour le CLSH (tournoi sportif, rencontre culturelle). Ces actions favorisent les échanges, la socialisation entre les enfants.

Elle participe à des projets communs dans la commune organisés par la municipalité ou une association (téléthon, foire à tout,...).

L'évaluation

L'adjoint en charge du dossier met en place pour chaque action une évaluation qualitative et quantitative qu'il communique aux élus puis à la population par le biais d'outils de communication (bulletin municipal, site internet).

